

Direction de la formation et des affaires culturelles
Par mail
safu-ufa@fr.ch

Fribourg, le 19 janvier 2023

Regroupement de la formation à l'enseignement sous le même toit institutionnel

Consultation sur l'avant-projet de la loi modifiant la loi sur l'Université et l'avant-projet de loi abrogeant la loi sur la Haute Ecole Pédagogique Fribourg

Madame, Monsieur,

Par la présente, les associations figurant en en-tête vous remettent une réponse coordonnée à l'objet mentionné en marge.

Remarque liminaire

Sous l'angle purement légal, le regroupement est assez simple. La plus grande part de la mise en œuvre se fera par une modification des Statuts de l'Université qui ne seront finalement qu'approuvés par le Conseil d'État et ne feront donc pas l'objet d'une vaste consultation à l'instar de la présente. C'est pourquoi, nos commentaires dépassent les modifications législatives figurant dans la documentation.

Dans le processus de rapprochement entre l'Université de Fribourg et la HEP I PH FR, les soussignées portent une attention particulière au maintien de la qualité et des spécificités de la formation HEP. **Par ailleurs, elles sont aussi attentives à ses membres et à la conservation de postes d'enseignement répondant aux exigences de la formation HEP I PH FR qui s'articule entre théorie et pratique.**

C'est la raison pour laquelle elle demande qu'une attention particulière soit portée sur les points suivants :

- Les Associations demandent que différents partenaires sociaux soient impliqués (associations/ assemblées) au sein du COPIL.
- Les Associations demandent qu'une commission paritaire d'accompagnement (délégation employée/employeur) soit mise sur pied pour accompagner la mise en place du nouveau Département de la formation à l'enseignement.
- L'Association des Professeurs de la HEP I PH souhaiterait des clarifications sur la question des Statuts de l'université en lien avec les différentes fonctions de référence. L'art. 20 al. 4 et l'art. 22 al. 2 mentionnent tous deux que les statuts de l'Université font foi. Ces statuts feront-ils l'objet d'une adaptation pour correspondre à la diversité de qualifications (académiques et non académiques) du personnel enseignant de la Haute École Pédagogique ?
- Les Associations s'interrogent sur le fait que les modes d'évaluation et les spécificités de l'accompagnement des étudiants (entre autres le dispositif de mentorat qui n'existe pas à l'Université) ne soient pas stipulés à l'art. 18 al. 2.

- Les Associations craignent que les critères d'entrée en formation primaire rendent la formation moins accessible et que **cela accroîtrait la pénurie d'enseignant-e-s**. Actuellement, pour être admis à la HEP, un diplôme de l'École de culture générale est suffisant alors que ce n'est pas le cas pour l'admission à l'Université.

Par ailleurs, nous déplorons que la structure de gouvernance présentée en p. 5 du Rapport explicatif présente une telle complexité. De manière générale, les diverses commissions interdépartementales n'ont à ce stade que pour mission d'encourager la collaboration sans véritable compétence déterminée. Pire, la structure parfaitement séparée entre le Département de la formation à l'enseignement et le Département de pédagogie spécialisée confine à l'étanchéité. Or, un regroupement de ces départements nous semble pourtant une plus-value principale de ce projet. En effet, rassembler les étudiants au sein d'un même département renforcerait la culture commune et la collaboration sur le terrain. Les Associations soussignées constatent par ailleurs que les retours venant du terrain mentionnent que les enseignants spécialisés ayant obtenu un Bachelor de la HEP avant le Master en pédagogie spécialisée disposent de compétences avantageuses et bénéfiques tant pour les enseignants que pour les élèves.

Enfin, les Associations soussignées tiennent à ce que les besoins et les sensibilités des communautés linguistiques soient bien prises en considération dans la future nouvelle structure.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Pour la FEDE

Bernard Fragnière, Président



Pour la FAPHEF

Isabelle Monnard



Pour Formation Fribourg

Raphaëlle Giossi,
Co-Présidente



Vanessa Luginbühl,
Co-Présidente

